

Calcul et Proposition du montant de référence des garanties financières - Secteur des entreprises du recyclage

Date : 01/04/2018

Informations sur le site

Société :	Entreprise Sabatier Anne Récupération		
Site :	112 Route de Saint michel 16400 LA COURONNE		
Date de l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter :	18/07/2003		
Rubriques ICPE concernées par l'obligation de constitution de garanties financières (cf. Annexe I et II de l'Ar. du 31/05/2012 (liste ICPE concernées)) :	2714-2, 2716-2, 167-a, 329, 1530-2, 2260-2, 286		
Installations existantes au 1er juillet 2012 :	oui	ou Installations nouvelles :	non
Quantité / Capacité associées (si ICPE visée dans l'Annexe II de l'Ar. du 31/05/2012 (liste ICPE concernées)) :			non concerné
Date d'entrée en vigueur de l'obligation (cf. Annexe I et II de l'Ar. du 31/05/2012 (liste ICPE concernées)) :			01/07/2012
Date limite de transmission au préfet d'une proposition de montant de garanties financières :			30/12/2013
Existence de garanties financières (installations avec servitudes d'utilité publique, liste article L515-8) :	non	Montant	€
Existence de garanties financières (installations de stockage de déchets) :	non	Montant	€
Existence de garanties financières (carrières) :	non	Montant	€

Récapitulatif de la proposition du montant de garanties financières

Montant global de la garantie financière (M)		80 716,89 €
$M = \{ Sc \times [Me + \alpha \times (Mi + Mc + Ms + Mg)] \} - (GFstock + GFcarr)$		
dont :		
Me : Coûts d'évacuation des produits dangereux (prioritaire) et des déchets		64 114,00 €
Mi : Coûts de suppression des risques d'incendie ou d'explosion (neutralisation des cuves enterrées) : NA	Non applicable	0,00 €
Mc : Coûts d'interdiction d'accès au site (clôture + panneaux) : Déjà cloturé		0,00 €
Ms : Coûts de surveillance des effets de l'installation sur son environnement (piézomètres / analyse qualité des eaux / diagnostic sol)		3 800,00 €
Mg : Coûts de surveillance du site (gardiennage ou autre dispositif équivalent)		5 040,00 €
avec :		
Sc : Coefficient pondérateur -> coûts liés à la gestion du chantier		1,10
α : Indice d'actualisation des coûts : variation indice officiel + variation TVA		1,04808
considérant :		
GFstock : Garanties financières établies pour les installations de stockage de déchets (1° du IV de l'Art. R516-2)		0,00 €
GFcarr : Garanties financières établies pour les carrières (2° du IV de l'Art. R516-2)		0,00 €
=> Important : Si montant des garanties financières calculé selon la méthode prévue < 75 000 € : Exemption de constituer des garanties financières		

Echéances de constitution des garanties financières

Modalités de constitution :	Engagement écrit d'un établissement de crédit, d'une entreprise d'assurance ou d'une société de caution mutuelle		
Echéances :	Installations nouvelles : € avant la mise en activité de l'installation prévue le		
<u>Installations existantes au 1er juillet 2012 :</u>			
20 % avant 2 ans soit	16143,38 € pour la période du	01/07/2012 au	01/07/2014
puis 20 % par an pendant 4 ans soit	16143,38 € pour la période du	01/07/2014 au	01/07/2015
	16143,38 € pour la période du	01/07/2015 au	01/07/2016
	16143,38 € pour la période du	01/07/2016 au	01/07/2017
	16143,38 € pour la période du	01/07/2017 au	01/07/2018
OU si choix d'une consignation entre les mains de la Caisse des Dépôts et Consignations :			
puis 10 % par an pendant 8 ans soit	8071,69 € pour la période du	01/07/2014 au	01/07/2015
	8071,69 € pour la période du	01/07/2015 au	01/07/2016
	8071,69 € pour la période du	01/07/2016 au	01/07/2017
	8071,69 € pour la période du	01/07/2017 au	01/07/2018
	8071,69 € pour la période du	01/07/2018 au	01/07/2019
	8071,69 € pour la période du	01/07/2019 au	01/07/2020
	8071,69 € pour la période du	01/07/2020 au	01/07/2021
	8071,69 € pour la période du	01/07/2021 au	01/07/2022

Coûts d'interdiction d'accès au site (clôture + panneaux) (Mc)Mesures de fonctionnement normal et en bon état contribuant à la mise en sécurité du site (à ne pas comptabiliser dans le calcul) ouiDétails : Le site est déjà clôturé par des panneaux de restriction d'accées au lieu**Coûts des mesures d'interdiction ou limitation d'accès au site (clotûre + panneaux)** $Mc = P \times Cc + np \times Pp$ 0,00 €

avec :

P : Périmètre de la parcelle occupée par l'installation classée et ses équipements connexes 0,00 m

=> Ne pas comptabiliser les longueurs déjà clotûrées, à justifier dans le cadre ci-avant

Cc : Coût du linéaire de clôture 0,00 €/m

np : nombre de panneaux de restriction d'accès au lieu.

=> Au minimum 1 panneau à chaque entrée + 1 panneau chaque 50 m de la clotûre

=> Ne pas comptabiliser les panneaux existants, à justifier dans le cadre ci-avant

Pp : Prix d'un panneau 0,00 €**Coûts de surveillance des effets de l'installation sur son environnement (piézomètres / analyse qualité des eaux / diagnostic sol) (Ms)**Mesures de fonctionnement normal et en bon état contribuant à la surveillance du site (à ne pas comptabiliser dans le calcul) oui

Détails :

Détails sur les mesures de surveillance des effets sur l'environnement nécessaires=> En tant que de besoin, réalisation d'une étude sur le réseau de contrôle de la qualité des eaux souterraines (nombre de piézomètres à réaliser, implantation, nature des paramètres à contrôler)=> **Fournir l'étude en annexe**

Détails :

Coûts des mesures de surveillance des effets de l'installation sur son environnement $Ms = Np \times (Cp \times h) + (Nt \times C) + Cd$ 0,00 €

=> Ne pas comptabiliser les mesures déjà prises en compte dans les devis présentés ci-avant

avec :

Nt : nombre total de piézomètres nécessaire à la surveillance (existants + à installer) 0

Np : nombre de piézomètres à installer

=> Ne pas comptabiliser les piézomètres déjà existants, à justifier dans le cadre ci-avant

Cp : Coût unitaire de réalisation d'un piézomètre 300,00 €/m creuséh : profondeur des piézomètres mC : Coût de contrôle et interprétation des résultats de la qualité des eaux de la nappe 2 000,00 €/piézo

=> Sur la base de 2 campagnes par piézomètre

Cd : Coût d'un diagnostic de pollution des sols

=> Superficie du site (S)

Si $S \leq 10$ ha : 10 000 € TTC + 5 000 € TTC / ha 0,00 €Si $S > 10$ ha : 60 000 € TTC + 2 000 € TTC / ha au dela de 10 ha €**ET / OU**Sous réserve d'accord Préfet / DREAL, Total des coûts des devis forfaitaires de surveillance des effets de l'installation (installation de piézomètres, 2 campagnes d'analyse de la qualité des eaux de la nappe par piézomètres, diagnostic de pollution des sols) 3 800,00 €=> **Fournir les devis en annexe**Détails : Analyse des eaux et des sols**Coûts de surveillance du site (gardiennage ou autre dispositif équivalent) (Mg)**Mesures de fonctionnement normal et en bon état contribuant à la mise en sécurité du site (à ne pas comptabiliser dans le calcul) oui

Détails :

Total des coûts en cas de proposition de dispositif de surveillance adapté aux besoins du site et équivalent au gardiennage pendant 6 mois 5 040,00 €Détails : Gardiennage pour 6 mois=> **Fournir les devis en annexe****Si nécessaire, coûts de gardiennage du site pour une période de 6 mois** $Mg = Cg \times Hg \times Ng \times 6$ 0,00 €

avec :

Gardiennage nécessaire nonCg : Coût horaire moyen d'un gardien 40,00 € TTC/hHg : Nombre d'heures de gardiennage nécessaire par mois 732 hNg : Nombre de gardiens nécessaires 1

Coefficient pondérateur -> coûts liés à la gestion du chantier (Sc) fixé par l'Annexe I de l'Ar. du 31 mai 2012 (calcul)	1,10
---	------

Indice d'actualisation des coûts : variation indice officiel + variation TVA (α) $\alpha = \frac{[\text{Index} \times (1 + \text{TVAr})]}{[\text{Index}0 \times (1 + \text{TVA}0)]}$	1,04808
avec :	
Index : indice TP01 utilisé à t=0 pour le calcul du montant de référence des garanties financières et fixé par arrêté préfectoral	699,80
Index0 : indice TP01 de janvier 2011	667,7
TVAr : Taux TVA applicable à t=0 lors de l'établissement de l'arrêté préfectoral fixant le montant de référence des garanties financières	19,60%
TVA0 : Taux TVA applicable en janvier 2011	19,60%